

Aménagement du Rongeant : explications sur le terrain

Sylvain Templier, député de Haute-Marne, a été reçu à Poissons, vendredi 16 juillet. Les travaux d'aménagement prévus sur le Rongeant lui ont été présentés.

Des deux ouvrages hydrauliques sur le Rongeant situés derrière le stade des Noues, il n'en restera bientôt plus qu'un seul. En effet, depuis le raccordement de l'eau potable de la commune à la Manoise (juillet 2020), le captage sur le Rongeant est devenu inutile. La passerelle métallique qui surplombe le barrage va disparaître du même coup. Le puits profond de 12 m qui accueillait l'eau pour la renvoyer au château d'eau de la côte de Châtel sera néanmoins conservé, il constituera une réserve d'eau en cas d'incendie, ou pour l'arrosage du terrain de foot. En revanche, l'ouvrage concernant le bief sera maintenu, le vieux moulin qu'il alimente constituant un atout pour le village, sur les plans touristique, patrimonial et pédagogique.

Toutes ces explications, et bien d'autres, ont été fournies au député du sud Haute-Marne, Sylvain Templier, membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Vendredi 16 juillet, accompagné de ses collaboratrices parlementaires, Barbara Fromholtz et Claire Colliat, maire de Saint-Loup-sur-Aujon,

ainsi que d'une jeune stagiaire, Romane Bouhaben, Sylvain Templier a été reçu à Poissons par le maire, Bernard Adam, et son adjoint, Yves Jeanjean. Etaient présents également les membres du SMBMA (Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents) dont le directeur, Denis Lalevée, les vice-présidents Pierre Etienne, adjoint au maire de Chaumont, et Joël Clément, maire de Condes (le président, Joël Agnus, étant excusé).

Favoriser la vie piscicole

Tous se sont rendus sur la zone concernée au bord du Rongeant, où Denis Lalevée a donné de multiples indications sur l'effacement de l'ouvrage de captage, opération accompagnée d'un indispensable re-travail du lit mineur. Pour éviter l'enfoncement que provoquerait la suppression du barrage, le fond sera remblayé par un apport de matériaux alluvionnaires, et une renaturation de la rivière sera réalisée grâce à la pose de banquettes et d'enrochement, favorisant ainsi la vie piscicole. Quant à l'autre barrage, légèrement en amont, connu au village sous le nom des "empellements", il sera amélioré et automatisé, et



Sylvain Templier (à gauche) a écouté attentivement les explications de Denis Lalevée.

la faune aquatique bénéficiera d'une passe "rustique", réalisée en matériaux naturels. Ces différents travaux devraient débuter prochainement, ils seront exécutés par le SMBMA. L'aménagement du bief incombe, lui,

à la commune, qui se chargera de le restaurer jusqu'au moulin. Il sera accompagné d'un cheminement pédagogique sur toute sa longueur, ce qui sera un plus pour les randonneurs, ainsi que pour les visiteurs du moulin.

Travaux en plusieurs étapes

Poissons est un bon exemple des différentes interventions du SMBMA (Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents), qui se résument ici en trois points : le re-méandrement réussi de la Pissancelle (ou Pisancelle, selon les documents), voici quelques années, qui a permis à ce petit affluent du Rongeant de retrouver son lit, son débit et sa faune originels ; bientôt la suppression du captage d'eau devenu inutile, ce qui assurera la continuité écologique ; et enfin l'amélioration du vannage du bief, visant à conserver un élément essentiel du patrimoine de la commune.